

Salon IDEX 90 à DELEMONT (Suisse) - Participation de la Ville de Besançon - Réaffectation de subventions et participations

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon tiendra un stand, du 29 août au 3 septembre 1990 au salon IDEX 90 à DELEMONT (Suisse), première manifestation internationale de banques de données.

Le but de cette manifestation est la rencontre, par le biais d'une exposition et d'un colloque, entre des producteurs, des serveurs, des distributeurs et des utilisateurs de bases et banques de données.

Aux côtés de la Région de Franche-Comté et de la Ville de Belfort (ville jumelée avec DELEMONT), la présence de la Ville capitale s'impose dans ce salon. Besançon a des services producteurs et utilisateurs de bases de données, tant professionnels que grand public, par la télématique ou par utilisation interne. Il est utile de mettre en valeur leur dynamisme dès que possible, et l'occasion leur en est donnée dans ce salon.

Ainsi, pourra-t-on faire connaître des produits aussi divers que :

1) * Deux bases de données culturelles :

- Musée des Beaux-Arts, section archéologie à usage professionnel.
- Musée de la Résistance, à usage grand public.

* Deux bases administratives :

- Service de Documentation de la Mairie.
- Service de la Documentation du Centre Communal d'Action Sociale.

toutes à partir du logiciel TEXTO.

2) * Deux bases télématiques:

- Professionnel : GENTIANE.
- Grand public : BISONTEL.

Le plan prévisionnel de financement de cette opération estimée à 30 000 F se présente comme suit :

Dépenses

- location du stand, dédouanement, frais de raccordement aux réseaux, consommation en électricité et téléphone, assurances, conception du stand, frais de déplacement du personnel et de transport de matériel	30 000 F
--	----------

Recettes

- subvention du Ministère de la Culture (D.R.A.C.)	10 000 F
- participation de CHEMDATA (TEXTO)	15 000 F
- part à la charge de la Ville pouvant être couverte par des participations d'entreprises en télématique	5 000 F

	30 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

1. décider de participer à ce salon,

2. solliciter la subvention auprès du Ministère de la Culture ainsi que les participations auprès des partenaires de la Ville (CHEMDATA, entreprises en télématique),

3. encaisser les aides allouées et décider de les réaffecter à la couverture des dépenses engagées,

4. ouvrir, en conséquence, au Budget Supplémentaire de l'exercice courant, les crédits nécessaires, dès notification de la décision attributive de la subvention DRAC et réception des fonds des différents partenaires, respectivement :

- en recettes au chapitre 940.241/7371 et 7379 - service 20500,

- et en dépenses 9 000 F au chapitre 931.1/6611 - service 20400 (frais de déplacement du personnel) et le solde au chapitre 940.241/645 - service 00300 (frais inhérents à la tenue du stand).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.